

DÉCOUVREZ



# Le Kit d'attestation au diplôme

FNESI



## **SOMMAIRE**

|   |          |
|---|----------|
| <b>Qu'est ce que le supplément au diplôme, la mention au diplôme, l'attestation au diplôme?</b> | <b>2</b> |
| <b>Comment mettre en place l'attestation au diplôme dans mon IFSI?</b>                          | <b>2</b> |
| Effectuer un sondage / recensement de l'efficacité du tutorat                                   | 2        |
| Monter son dossier  | 3        |
| Prendre rendez-vous avec la direction   | 3        |
| <b>La validation de la compétence 10 et de l'UE 3.5 S4</b>                                      | <b>3</b> |
| <b>ANNEXES</b>  | <b>4</b> |
| Liste d'arguments pour la direction et / ou les formateur·rice·s                                | 4        |
| Charte tutorat  | 5        |
| Questionnaire de recensement  | 7        |
| Attestation type  | 9        |
| Lettre de motivation pour validation UE 3.5 S4  | 11       |

**1. Qu'est ce que le supplément au diplôme, la mention au diplôme, l'attestation au diplôme?**

Par ordre d'importance, nous avons d'abord le supplément au diplôme. Il s'agit d'un document qui va décrire votre parcours, les unités d'enseignements validées et leurs valeurs en ECTS pour faciliter la mobilité européenne et favoriser l'insertion professionnelle. Pour que nous arrivions à ce que la fonction tuteur-riche ou participation à la vie associative soit inscrite sur le supplément au diplôme, il faut que ce soit considéré comme une unité d'enseignement optionnelle avec une valeur académique et des ECTS comme c'est le cas pour les étudiant-e-s de l'enseignement supérieur.

Ensuite nous avons la mention au diplôme qui est directement apposée sur le diplôme et qui a donc une valeur légale.

Enfin l'attestation au diplôme est un ajout en annexe du diplôme qui n'a de valeur que la parole de la direction.

Devant la réticence de certaines directions et formateur-riche-s, nous avons pris la décision de d'abord passer la l'acquisition de l'attestation au diplôme de la fonction de tuteur-riche en prenant comme référence ce qui s'est fait dans les établissements d'enseignement supérieur de pharmacie, sage-femme, dentaire et médecine. Ce kit et cette attestation ont pour objectif de normaliser la valorisation au diplôme dans un premier temps.

Il n'existe actuellement pas de loi précise sur ces deux dernières modalités de valorisation pour l'engagement des étudiant-e-s en soins infirmiers.

Nous sommes là pour vous accompagner dans sa mise en place,

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à contacter la FNESI à [vosdroits@fnesi.org](mailto:vosdroits@fnesi.org) ou [tutorat@fnesi.org](mailto:tutorat@fnesi.org).

**2. Comment mettre en place l'attestation au diplôme dans mon IFSI?**

**a. *Effectuer un sondage / recensement de l'efficacité du tutorat***

Il est important de démontrer votre efficacité, votre impact auprès des étudiant-e-s. De plus, ce sont eux qui pourront vous permettre de faire évoluer votre tutorat et votre organisation. Pour cela, l'utilisation de Google Form (cf en annexe) permet d'avoir des résultats visuels, rapides et précis :



**b. Monter son dossier**

Ne vous précipitez pas, prenez le temps de préparer votre dossier. A l'intérieur il faut y retrouver :

- Une présentation générale de l'association
- Une présentation du projet tutorat avec les objectifs pour les étudiant.e-s et les tuteur-ric.e-s
- Une présentation de votre organisation sur l'année
- La liste de vos tuteur-ric.e-s, accompagnée d'une charte ou d'une convention (cf en annexe).

Il faut être le plus complet possible pour permettre une transparence des informations afin d'amener les formateur-ric.e-s et la direction à prendre une véritable confiance en votre projet.

**c. Prendre rendez-vous avec la direction**

Si vous connaissez des formateur-ric.e-s qui vous soutiennent, n'hésitez pas à aller les voir pour leur parler de votre projet. Nous sommes également présent.e-s pour vous accompagner sur cette présentation, soit en vous fournissant des conseils soit en nous déplaçant si vous et l'IFSI êtes d'accord.

Vous trouverez en annexe une liste d'arguments pouvant vous aider. Bien évidemment cette liste est non exhaustive et il est important de l'adapter à votre situation !

**3. La validation de la compétence 10 et de l'UE 3.5 S4**

Les IFSI peuvent valider certains items de compétences qui n'ont pu être validés en stage avec des arguments à l'appui et, selon votre IFSI, de la manière dont la direction souhaite le mettre en place :

- Validation en fin de troisième année avec le-la référent.e pédagogique qui peut proposer une validation de compétences avec un dossier à la Commission d'Attribution des Crédits (CAC).
- Validation d'acquis d'expérience qui se fait déjà lorsque l'on a un parcours d'études précédant l'entrée en IFSI (exemple : licence de biologie, de psychologie....)

Vous trouverez en annexe une attestation type, qui s'inspire des textes du référentiel de formation et que vous pouvez proposer à la signature de vos directions.

L'ensemble de la FNESI reste à votre disposition si vous avez des questions, suggestions ou remarques sur ce kit,

[vosdroits@fnesi.org](mailto:vosdroits@fnesi.org)

[tutorat@fnesi.org](mailto:tutorat@fnesi.org)

## ANNEXES

### - *Liste d'arguments pour la direction et / ou les formateur-ric-e-s*

Voici une liste d'arguments généraux. Bien sûr cette liste est non exhaustive et on vous recommande de l'adapter à votre situation !

#### Arguments à avancer **en faveur de l'attestation au diplôme** :

- Droit de regard** des formateur-ric-e-s et de la direction vis-à-vis de ce qui est mis en place ;
- Travail en **collaboration** pour permettre une meilleure réussite des étudiant-e-s ;
- Charte** de la bonne pratique qui va permettre aux référent-e-s pédagogiques d'évaluer la mise en oeuvre efficace et le respect de ce qui a été décidé (cf en annexe) ;
- Pérennisation** des projets au long terme en lien avec le changement annuel des étudiant-e-s en charge des dossiers (manque de confiance en L1 et mémoire en L3)
- Valorisation de l'engagement étudiant** envers des projets qui demandent un investissement important et développent des compétences utiles pour les projets futurs.
- Valorisation de l'établissement** par son contact avec les étudiant-e-s et son soutien dans leurs projets, faisant gage d'attractivité pour l'IFSI et son administration.

#### Arguments **en faveur du tutorat** :

- Favoriser la réussite de l'étudiant-e ;
- Apporter un soutien supplémentaire et gratuit à l'étudiant-e ;
- Encourager l'entraide générale entre ESI ;
- Dynamiser la vie étudiante au sein de l'IFSI et la cohésion inter-promotions ;
- Développer des compétences en tant que tuteur-ric-e telles que l'organisation, l'andragogie et l'accompagnement ;
- Informer les étudiant-e-s sur les suites professionnelles et poursuites d'études possibles ;
- Partager les différentes expériences entre étudiant-e-s et leur permettre de développer leurs méthodes de travail ;
- Apporter des réponses aux diverses questions des étudiant-e-s ;
- Permettre une diminution du stress grâce à un accompagnement par les pairs.

#### Arguments **en faveur de l'engagement associatif** :

- Développement de compétences en lien avec le poste pris en charge ;
- Travail en équipe ;
- Gestion de projets multiples : Mener des actions de santé publique ; Création et encadrement d'événements ; Favoriser le bien-être des étudiant-e-s ;
- Améliorer son organisation et permettre une professionnalisation par la prise de responsabilités ;
- Intérêt porté aux valeurs citoyennes, associatives et sociales ;
- Développement d'une nouvelle approche dans la relation à autrui.

**Charte IFSI CHU BREST / ASEBSI :**

*“C’est un document qui doit, de façon claire et synthétique, définir le réseau dans son activité, sa composition, ses objectifs, son organisation et ses modalités de participation et d’adhésion de ses membres.*

*La charte est avant tout un outil de cohésion interne. Elle permet de se mettre d’accord à tout moment sur les objectifs, les droits et les devoirs de chacun au sein du réseau. Elle dresse les moyens, le plan d’action et les modalités de rencontre de ses membres.*

*Mais c’est également un outil qui peut être exploité vers l’externe : il véhicule les valeurs et les messages professionnels qui créditent le réseau et rassurent les partenaires. Une **carte d’identité fidèle** : qui décrit le projet, sa raison sociale, le profil des membres, la couverture géographique.*

*Un **ordre de mission** : qui définit les missions du projet, ses objectifs en termes quantitatifs et qualitatifs.*

*Un **règlement intérieur** qui détermine les principes et une éthique de collaboration, les droits et les devoirs des membres.*

Le tutorat est organisé par le responsable tutorat, dans le cas présent M.Mme X , de l’AsEBSI au sein de l’IFSI du CHU de Brest et en collaboration avec l’équipe de formateur-ric-e-s et l’équipe de direction de l’IFSI. L’objectif du tutorat est d’aider et de répondre aux questions des étudiant-e-s. Ces séances sont des temps d’échanges sur l’unité d’enseignement (UE) qui est abordée et elles permettent aussi de répondre aux questionnements et ressentis des étudiant-e-s.

Le tutorat est exécuté par les étudiant-e-s de deuxième année qui sont volontaires pour réaliser cette activité sur leur temps personnel. Les étudiant-e-s de première année ne sont en aucun cas obligé-e-s de se rendre à ces séances.

Le temps de tutorat est un moment confidentiel où chacun fait preuve d’humilité, d’empathie, de respect et d’entraide.

Les tuteur-ric-e-s feront leur possible pour répondre à toutes les questions des tutoré-e-s tout en étant disponibles, à l’écoute et en faisant preuve de non-jugement et de bienveillance.

Le tutorat a pour but d’aider les étudiant-e-s sur les différentes UE de leur semestre. Le tutorat **NE REMPLACE EN AUCUN CAS UN COURS** Le tutorat est fait par des étudiant-e-s des autres années : ils ne sont pas formateur-ric-e-s, ils reprennent donc les informations que les formateur-ric-e-s leur ont transmis l’année précédente. Toute erreur de leur part est possible et sera corrigée au plus vite.

Les supports utilisés seront ceux créés par les étudiant-e-s pour le tutorat et ne seront pas forcément diffusés après la séance de tutorat. Les tuteur-ric-e-s s’appuient sur leurs propres cours de l’année précédente pour créer ces supports.

Les séances de tutorat se déroulent deux fois par semaine sur l’ensemble de l’année. Les séances durent de 1h à 2h selon les disponibilités de chacun. Ces séances se déroulent en salle D.

Avec autorisation exceptionnelle de la direction, les tuteur·rice·s et les tutoré·e·s sont autorisé·e·s à déjeuner en salle D, à condition de rendre la salle dans le même état qu'ils l'ont trouvée.

Pour des questions d'organisation, des sondages seront réalisés pour connaître le nombre d'étudiant·e·s intéressé·e·s par la séance de tutorat sur le groupe "Tutorat".

Si un·e étudiant·e a un empêchement et ne peut donc pas se rendre à la séance, il·elle fera son possible pour joindre le responsable du tutorat, qui préviendra le/la L2 s'occupant de la séance, de l'absence d'un·e tutoré·e. Si le/la responsable de la séance a un empêchement, un·e autre étudiant·e le·la remplacera pour la séance.

Les tutoré·e·s et les tuteur·rice·s rempliront après la séance le questionnaire d'évaluation de celle-ci pour permettre un suivi au responsable tutorat, et ainsi améliorer les séances.

Tou·te·s les tuteur·rice·s adhèrent au règlement intérieur.

Les étudiant·e·s qui viennent en séance y adhèrent de manière tacite.

Les étudiant·e·s se doivent de respecter les locaux et le matériel mis à disposition par l'IFSI. "

### Questionnaire de recensement

Afin d'améliorer le tutorat, nous vous proposons un petit questionnaire de satisfaction. Il est totalement anonyme, c'est le moment de nous dire ce qui était cool, mais aussi ce qui était moins cool, ainsi que des idées, si vous en avez, pour nous améliorer.

#### Question 1

Est-ce que la plage horaire réservée chaque semaine sur votre planning vous convient ? OUI/NON

#### Question 2

Si non, quel horaire serait selon vous le plus adapté ?

#### Question 3

Les L1 : Avez-vous aimé le temps de rencontre inter promotion avant votre départ en stage ?

#### Question 4

Selon vous, quelles UEs devraient être présentes au tutorat ?

- UE 2.1
- UE 2.2
- UE 2.3
- UE 2.4
- UE 2.5
- UE 2.6
- UE 2.7
- UE 2.8
- UE 2.9
- UE 2.11
- UE du champ 1

> Si oui, lesquelles ?

- UE du champ 3

> Si oui, lesquelles ?

- UE du champ 4

> Si oui, lesquelles ?

- UE du champ 5

> Si oui, lesquelles ?

- UE du champ 6

> Si oui, lesquelles ?



## Question 5

Quels outils vous apportent une aide ?

- Partiel Blanc
- Banque de QCM
- Cours type Révisions Ensemble
- Cours type Apport théorique
- Cours type Quizz (kahoot, Quizz)
- Cours type Exercices (calculs de dose)
- Quizz sur les réseaux sociaux (Instagram)

## Question 6

Qu'aimeriez-vous avoir au tutorat ? (Ex : type de séances...)

## Question 7

A quelle fréquence diriez-vous aller sur le dossier Tutorat en ligne ?

- Tous les jours
- Plusieurs fois par semaine
- 1 fois par semaine
- 2 fois par mois
- 1 fois par mois
- Autre :

## Question 8

Concernant le tutorat, vous êtes :

- Très satisfait
- Satisfait
- Ca depend des fois
- Pas très satisfait
- Pas du tout satisfait

*Attestation de valorisation au Diplôme d'État Infirmier  
dans le cadre d'un tutorat étudiant*

Introduction

*Le tutorat est un système d'entraide entre les étudiant·e·s. Il a pour but d'apporter un soutien par des étudiant·e·s plus avancé·e·s dans la formation ou des camarades de promotion, sur des connaissances théoriques ou des expériences en stage. Des techniques andragogiques, de l'apprentissage par les paires sont développées. Le tutorat est mené en étroite collaboration avec la direction et les formateur·rice·s de l'établissement. Le tutorat porte les valeurs d'empathie, d'entraide, de non jugement, et d'adaptation.*

Article 1 : Intérêt de l'attestation de valorisation au diplôme

1. Pour l'étudiant·e

Dans le cadre de l'engagement de l'étudiant·e auprès du tutorat en place dans son association ou dans son institut de formation, cette attestation permet de **mettre en lumière les compétences** qu'il·elle a pu développer au cours de sa formation grâce à cet engagement. Elle permet ainsi de souligner **son implication pour sa réussite et celle des étudiant·e·s** de l'institut de formation en **collaboration** avec la direction de l'établissement. Le tutorat, de par son aspect andragogique, entre dans une dynamique d'accompagnement similaire à des situations d'encadrements vécues lors des stages mobilisant la compétence 10. Enfin, valoriser le tutorat d'un étudiant·e peut être une plus value vis à vis des futur·e·s employeur·e·s.

2. Pour l'association

Cette attestation valorise le travail et l'investissement fourni par les membres de l'association pour le tutorat. L'instauration et le développement du tutorat démontre **l'intérêt de l'association pour la réussite** des étudiant·e·s de l'établissement ainsi que leur implication dans celle-ci. Le tutorat est vecteur de **sensibilisation** de ses membres et des étudiant·e·s sur des problématiques ou des opportunités actuelles de notre formation. Le tutorat engendre également un **lien fort entre la direction et l'association** proposant le tutorat qui sont tous deux engagés dans la réussite des étudiant·e·s.

3. Pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers

Par cette attestation, l'institut de formation valorise l'étudiant·e et son engagement au sein de la vie étudiante promue au travers du tutorat et valorise également le fait d'**agir pour la réussite** des étudiant·e·s de l'institut de formation. Cette valorisation permet de **promouvoir l'image** de l'institut de formation auprès de ses étudiant·e·s. La mise en place du tutorat favorise la réussite des étudiant·e·s et permet donc l'augmentation du **pourcentage de réussite** au diplôme. De plus, une association étudiante avec un tutorat actif est une **source d'attractivité** pour l'institut de formation.

Article 2 : Modalités

Cette demande de valorisation et de validation peut être effectuée sur tous les semestres (de 1 à 6) de la formation en soins infirmiers. De plus, cette demande peut être appuyée par des témoignages (étudiant·e·s, formateur·rice·s...)

Article 3 : Informations complémentaires

Un Curriculum Vitae et une lettre de motivation peuvent être demandés par la direction.

Par la présente attestation, il est attesté que :

L'étudiant-e (NOM/Prénom) ..... ,  
 né-e le ..... à ..... ,  
 s'est engagé-e au sein du tutorat de l' association (Nom / Acronyme) .....  
 au sein de l' institut de formation en soins infirmiers (Nom, ville) .....  
 qui a permis (cochez les cases correspondantes) :

- la validation de la compétence 10  
 “Informer, former des professionnel-le-s et personnes en formation” grâce à :
  - “l’apport d’explications nécessaires à l’étudiant-e formé-e”
  - “la transmission de savoir-faire avec pédagogie en conformité avec le niveau de formation du stagiaire / de l’étudiant-e formé-e”
  - “la transmission de savoir-être en lien avec les connaissances théoriques sur des conseils, réflexions et une organisation”
  - “l’animation des séances d’information [...] et l’organisation auprès d’autres acteurs-rices de la santé”
  
- la validation de l’Unité d’Enseignement 3.5 Semestre 4 (2 ECTS) : “Encadrement des professionnel-le-s de soins” grâce à :
  - “des méthodes actives d’encadrement d’une personne [...] qui permettront à l’étudiant-e de comprendre son rôle dans la pédagogie, dans la progression des personnes encadrées, de ses responsabilités”
  - “l’analyse des résultats de l’apprentissage / encadrement” dans une démarche d’amélioration de ses pratiques

Article 4 : Association garante

Dans le cadre de ces validations, le tutorat étant supervisé par le-la président-e de l'association, celui-celle-ci se porte donc garant de l'engagement de l'étudiant-e ainsi que de la fiabilité de son activité et de l'encadrement apporté.

Pour faire valoir ce que de droit,

Le : .....

À .....

Signataires :

L'étudiant-e

Le-la président-e de l'association garante

L'IFSI

Étudiant.e

Prénom NOM

Adresse Mail

Numéro de téléphone

Adresse Postale

IFSI X

A l'attention de Madame-Monsieur la-le Directeur-riche  
et de la Commission d'Attribution des Crédits

Adresse postale

**Objet : Demande de Validation de l'unité d'enseignement 3.5 du Semestre 4 :  
Encadrement des Professionnels de soins**

Madame, Monsieur,

Je vous adresse cette demande de validation d'ECTS pour l'UE 3.5 du Semestre 4.

A titre personnel, je suis au tutorat depuis mon entrée en formation en septembre 2019 car j'avais envie d'apporter mes connaissances et mes astuces d'apprentissage aux étudiant.e.s afin de les aider au mieux. Je suis toujours au tutorat cette année, même si cela représente une charge de travail, c'est pour moi une opportunité d'être pleinement acteur de ma formation.

J'ai pu encadrer des séances de tutorat, l'année dernière à l'IFSI et cette année en dématérialisée via GoogleMeet ou Discord, et j'ai également réalisé des partiels blancs et des banques de QCM sur les Unités d'Enseignement du champ 2, afin de permettre aux étudiant.e.s de s'entraîner et de pouvoir mieux appréhender les partiels.

D'après le référentiel, un objectif est de « Formaliser des savoir-faire et des connaissances en vue de conseils, démonstrations, explications et analyse commentée de la pratique pour les stagiaires et professionnels de santé sous la responsabilité infirmière ». Cet objectif correspond à un des objectifs du tutorat, car nous fournissons aux étudiants des conseils sur par exemple la méthode d'apprentissage, les éléments indispensables à retenir. Nous fournissons aussi des explications sur les pathologies (UE 2.8 Processus Obstructifs par exemple) et les points de cours plus compliqués à comprendre et à assimiler.

Dans les éléments du contenu abordés dans le référentiel, les concepts suivants « accompagnement, tutorat, apprentissage, encadrement, coaching, délégation, contrôle, collaboration » sont des concepts que nous avons également au tutorat.

L'accompagnement se réalise tout au long de l'année, que ce soit pour les premières années qui débutent dans leur formation, mais aussi les étudiant.e.s de ma promotion sur les Unités d'Enseignements du champ 2.

Les concepts d'encadrement et de coaching rentrent pleinement dans le cadre du tutorat, de par l'encadrement de séances, mais aussi tous les éléments que nous pouvons mettre en place pour faciliter l'apprentissage des cours (astuces, moyens mnémotechniques, supports théoriques..)

Nous travaillons également en collaboration avec l'équipe pédagogique qui nous apporte un très grand soutien ce qui nous permet de réajuster quelques points, ils nous aident aussi quant à la formulation de certaines questions.. Nous leur envoyons nos partiels blancs et nous échangeons avec eux sur les points importants à aborder lors des séances, par exemple pour l'UE 2.2 Anatomie Physiologique où les formateurs référents de cette UE nous ont dit quelles questions avaient posé problème et ainsi pouvoir orienter nos tutorats sur les points du cours correspondant.

En effet, lors de nos différents cours, que ce soit en présentiel ou bien en distanciel, nous avons pu aider les étudiant.e.s en leur donnant des cours et des explications sur des notions de cours compliquées à assimiler, mais également des séances sur les calculs de dose pour l'UE 2.11, où nous avons créé nos propres exercices afin de permettre aux étudiant.e.s de s'entraîner le plus possible.

Cette demande de validation des ECTS de l'UE 3.5 du Semestre 4 serait pour moi une façon de valoriser mon engagement auprès des étudiant.e.s. Bien entendu, j'assisterai aux cours de cette UE, et ce même en cas de réponse positive de votre part, car je pense pouvoir également apporter mon expérience aux autres étudiant.e.s quant à la notion d'encadrement lors des TDs.

Je reste à votre entière disposition,

Cordialement,

Prénom, NOM,  
Étudiant en Soins Infirmiers en 2ème année

Fait à (ville), le (date)